

APPEL À DES ASSISES CONTRE LA PRÉCARITÉ POUR LA SÉCURISATION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Le grand mouvement des jeunes et des salariés qui a imposé le retrait du CPE appelle à la construction de mesures pour éradiquer le chômage et la précarité.

Après la victoire du «Non» au référendum du 29 mai 2005, celle remportée par les jeunes et les salariés contre le CPE montre la force des rassemblements nouveaux: une véritable alternative sociale et politique est possible, pour peu que les citoyens prennent eux-mêmes en main leurs affaires. *Une réelle démocratie participative est nécessaire.*

Les dirigeants de l'Etat sont incapables de répondre au problème n°1 des Français: le chômage, la précarité, l'insécurité sociale car ils sont rivés aux dogmes de la rentabilité financière et de "la concurrence libre et non faussée". Ils opposent les salariés entre eux pour faire une pression

maximum sur les salaires.

Ils précarisent tous les moments de la vie active : Le passage des jeunes de la fin des études à l'emploi; les parcours professionnels avec, notamment, le contrat nouvelle embauche; la fin de vie active avec le contrat "senior".

La droite et le Medef ont été contraints de retirer le CPE. Ils maintiennent le CNE et le cap de leur projet ultra réactionnaire de société précarisée . En adoptant quelques "mesurettes" à propos des jeunes les plus en difficulté, ils redoublent dans la réduction des "charges sociales" financées par des fonds publics. Ils accentuent ainsi la mise en concurrence des travailleurs par la baisse du "coût du travail". Ils aggravent toutes les discriminations dans l'emploi (d'âge, de sexe, d'origine,...)

Suite de l'article page 2



Sommaire :

Chers lecteurs,

La Lettre du RAPSE est votre lettre. Vous êtes invités à l'enrichir en faisant part de votre expérience et des initiatives dans votre localité ou région visant à sécuriser ou à promouvoir l'emploi.

Dans les prochains numéros, des débats, avec des contributions, seront ouverts sur les enjeux de la précarisation de l'emploi et les luttes qui lui sont liées. Cela pourrait concerner notamment:

- Les contrats précaires (Les CDD et l'intérim), les temps partiels, les contrats de transition professionnelle, les contrats "senior", les stages en entreprise)
- Les contrats de sites et les pôles de compétitivité,
- Les droits et les pouvoirs d'action sur l'emploi et la formation pour les salariés dans les entreprises,
- Etc...

Vous pouvez aussi suggérer des questions à mettre en discussion. Vous pouvez envoyer vos propositions ou vos textes à : contributions@rapse.org

- *Appel à des Assises contre la précarité pour la sécurisation de l'emploi et de la formation*
- *Les exonérations de cotisations sociales: les conditionner? Une perversion!*
- *Efficacité des fonds publics aux entreprises*
 - ✓ *Le contrôle des aides publiques aux entreprises: des choses bougent*
 - ✓ *Responsabiliser Altis (ex-IBM)*
- *La vie du RAPSE*
- *Les Assises locales pour l'emploi de Romans: une initiative réussie!*
 - ✓ *A Nevers, un Comité d'action pour sécuriser l'emploi*
 - ✓ *Création de l'Association Galilée*
- *Précarité des jeunes*
 - ✓ *Déclaration du mouvement « Génération précaire »*
- *Rencontre européenne contre la précarité*
- *Le CNE contraire au droit international*



APPEL DES ASSISES (SUITE)

Les faux semblants, la démagogie, les promesses non tenues, ça suffit! Il est grand temps de répondre aux questions fondamentales:

- l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle de qualité des jeunes,
- la modernisation et la création massive d'emplois,
- l'anticipation et la maîtrise des restructurations, la lutte contre les délocalisations, au lieu de leur accompagnement,
- l'assurance, quand c'est nécessaire, de bons reclassements choisis,
- le traitement tout autre des chômeurs avec une meilleure indemnisation et un retour à l'emploi choisi,
- le recul systématique de la précarité jusqu'à son éradication, la fin des contrats atypiques,
- la promotion de l'emploi stable bien rémunéré avec une amplification et une démocratisation de la formation continue, des passages sans chômage d'un emploi à une formation, à un autre emploi avec de bons revenus maintenant.
- une autre croissance de l'industrie et des services appuyée sur la promotion massive de la formation et de la recherche.

ELABORONS ENSEMBLE UNE GRANDE PROPOSITION DE LOI D'ORIENTATION

Dans toute la France, prenons à bras le corps ces questions. A l'appui de nos luttes, élaborons ensemble et portons au coeur du débat politique une grande proposition de loi d'orientation de sécurisation de l'emploi, de la formation et des revenus. Trois enjeux sont incontournables:

- une sécurisation de l'emploi des jeunes, des parcours professionnels, de l'emploi des

"seniors" en combinant sécurité et mouvement de promotion,

- des moyens financiers alternatifs (fonds publics contrôlés démocratiquement, crédit bancaire pour des investissements à des taux d'intérêt très abaissés en fonction des créations d'emploi, utilisation des profits des entreprises pour une meilleure efficacité sociale),

- des droits nouveaux des salariés, des CE, des syndicats, des chômeurs et leurs associations, des citoyens et des élus, avec des pouvoirs réels d'intervention, de contre-propositions, de mobilisation des financements, de contrôle et d'évaluation des résultats, dans les entreprises, les services, les localités.

Il s'agit de faire de l'emploi la priorité dans chaque région et à l'échelle nationale. Il s'agit de contribuer à la promotion d'"un modèle social européen" avec de nouveaux droits sociaux et une autre orientation de la BCE.

Pas question de déléguer le pilotage d'un tel débat au gouvernement, lui qui vise avant tout à satisfaire le MEDEF, à faciliter la précarité et à opposer les salariés entre eux. Impossible d'attendre les échéances électorales sans les préparer par le débat et par l'action, avec des propositions rassembleuses transformatrices.

Rencontrons-nous dans chaque localité, chaque département et chaque région : acteurs sociaux et politiques, organisations de jeunes, étudiants, lycéens, syndicats, associations, organisations politiques de gauche, femmes et hommes préoccupés par les questions vitales de l'emploi et de la démocratie participative contre les forces de l'argent. Convergeons vers l'organisation d'Assises régionales et nationales pour débattre, proposer, construire dans l'action.

Premiers signataires de l'appel

Albero Florinda, Syndicaliste ; Boccara Paul, Économiste ; Bramy Hervé, Président du Conseil général 93 ; Brunel Daniel, Vice Président Conseil régional Ile de France ; Cailloux Gisèle, Syndicaliste Snecma-Safran ; Candela Patrick, Syndicaliste Nestlé ; Casanova Antoine, Directeur de La Pensée ; Clérin Cédric, JC ; Chicote Sylvain, Inspecteur du travail ; Cohen Maurice, Juriste, Directeur de la Revue Pratique de Droit Social ; Corbeau Jo, Artiste ; Delbende Anne, Secrétaire général UNEF ; Desanti François, Syndicaliste Chômeurs ; Dimicoli Yves, Économiste ; Duharcourt Pierre, Syndicaliste enseignant ; DumezThierry, Syndicaliste, Seine-Saint-Denis ; Durand Denis, Syndicaliste, Banque de France ; Djitli Farhid, Syndicaliste LU, Association locale de défense de l'emploi ; Greder Joëlle, Présidente du Conseil national du PCF ; Guiche Françoise, Responsable politique RATP ; Kacel Nadhia, Rédactrice en Chef d'Avant Garde ; Magniadas Jean, Syndicaliste ; Mills Catherine, Économiste ; Morin Alain, Réseau d'action promouvoir sécuriser l'emploi ; Obadia Alain, Membre du Conseil économique et social ; Silvera Rachel, Sociologue ; Séguy Georges, Syndicaliste ; Sterdinyak Henri, Économiste ; Vetele Benjamin, Vice-président Unef.



LES EXONÉRATIONS DE COTISATIONS SOCIALES : LES CONDITIONNER ? UNE PERVERSION !

Le mouvement anti-CPE a vu un progrès considérable du rejet de la politique d'exonération des cotisations sociales patronales. Il faut bien sûr mettre en cause leur effet sur le nombre d'emplois créés (effet d'aubaine, effet de substitution, etc.), *mais aussi -et surtout- leur perversité* : cette politique, menée depuis une quinzaine d'années de façon de plus en plus massive (plus de 20 Mds en 2006) pousse à la baisse du « coût du travail », dépenses sociales et salariales, par la mise en concurrence des salariés à contrats « aidés » avec les autres. Elle fragilise en plus les dépenses sociales. Il s'agit fondamentalement d'un soutien aux profits.

Il y a cependant des divisions au sein du monde socialiste puisque le MJS se positionne à présent contre le principe de ces exonérations

Pourtant le PS, comme l'a montré François Hollande interpellé à Japy, persiste et renforce.

Face aux critiques, il prétend qu'il faudrait vraiment « conditionner » et contrôler les effets des baisses et exonérations de cotisations sociales. Ce faisant il ne remet pas du tout en cause leur principe, pervers, et peut même préparer une intégration des gens et du mouvement social à un renforcement de ces exonérations comme pierre de touche du soutien aux profits. C'est la conciliation sociale-libérale avec les exigences de profits des marchés financiers.

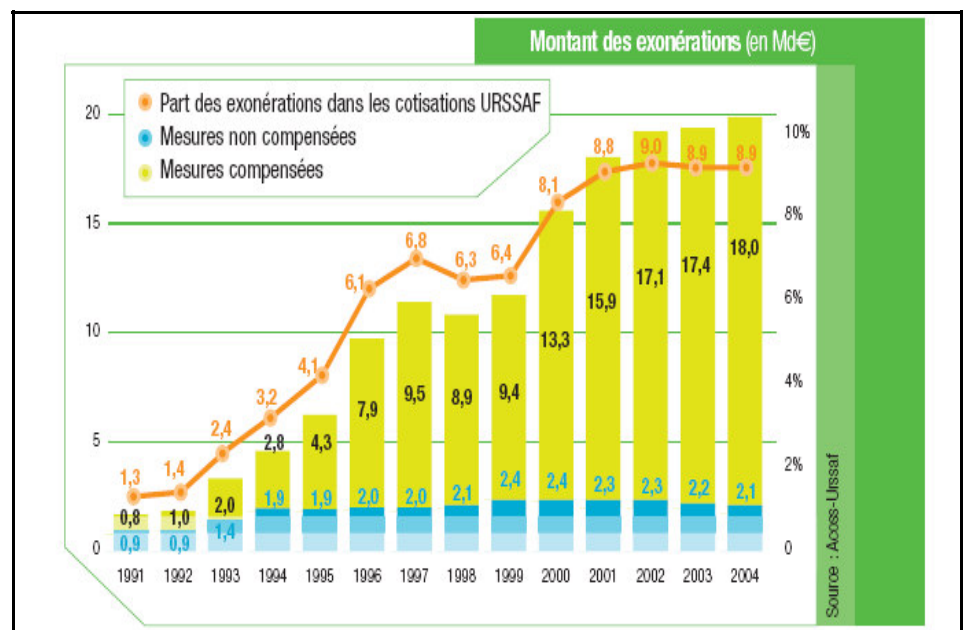
Car ces exonérations poussent à la baisse de tous les salaires, par effet de substitution, et à des effets d'aubaine.

La position de Hollande est d'ailleurs cohérente avec celle de Ségolène Royal qui annonce que dans sa région elle va supprimer les exonérations pour les entreprises qui ne créent pas d'emplois¹. Elle les garde donc pour les autres.

Cela peut ébranler, voire convaincre y compris dans le mouvement syndical, notamment à partir de l'exigence de contrôle ou celle de nouveaux pouvoirs, tout en admettant, au nom d'un certain réalisme des aides publiques aux entreprises. Mais le problème c'est que toutes les aides publiques n'ont pas les mêmes conséquences : baisser les charges sociales patronales, c'est favoriser les profits. Par contre baisser les charges financières (intérêts, dividendes, etc.) pour favoriser les autres dépenses (salaires, social, formation, notamment) c'est changer radicalement, et concrètement, de logique.

Remarquons aussi que les exonérations de charges sociales patronales sont déjà conditionnées à l'embauche

1. Alors on contrôlerait quoi ? Que les emplois créés sont effectivement sous payés et en remplacent d'autres ?
2. Les gens, les jeunes ne demandent pas seulement un nombre d'emplois sur-exploités, mal payés, ce qui existe même avec les CDI

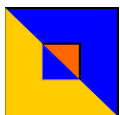


Échelle de gauche: montant des exonérations en milliards d'euros - Échelle de droite % des charges sociales pris en charge par l'État ou par la Sécurité sociale

Depuis treize ans on assiste à une explosion des exonérations de charges sociales patronales sans interruption et quel que soit le gouvernement en place. Cela aura coûté de 1993 à 2006 près de 190 milliards d'euros (26 milliards d'euros à la charge de la Sécurité sociale et 160 milliards à celle de l'État). Cela n'a pas empêché la vague de chômage et d'emplois précaires de déferler.

Si ces cadeaux ont été vains pour l'emploi, par contre ils ont été une formidable incitation à baisser les rémunérations (l'exonération est d'autant plus forte que le salaire est bas, presque totale au niveau du Smic) et faire de la France un pays à bas salaires. Cela a pénalisé fortement la croissance et en retour l'emploi. Cela a aussi découragé la formation et la qualification. Par contre, les profits des entreprises qui ont explosé ont été massivement gâchés dans les placements et investissements financiers à la Bourse.

Mais le problème c'est que toutes les aides publiques n'ont pas les mêmes conséquences : baisser les charges sociales patronales, c'est favoriser les profits. Par contre baisser les charges financières (intérêts, dividendes, etc.) pour favoriser les autres dépenses (salaires, social, formation, notamment) c'est changer radicalement, et concrètement, de logique.



avec des CDI renforce la précarité. Ils veulent un contenu, tout ce que nous mettons dans l'idée d'une Sécurité d'Emploi ou de formation, donc aussi des dépenses salariales et de formation accrues, etc..

Il faut monter le débat vers : - les « autres coûts » que salariaux et sociaux, en particulier les dividendes et les

intérêts - l'utilisation des profits.

Les entreprises ont payé 196 Mds de dividendes et charges financières en 2004 contre seulement 130 Mds de cotisations sociales. Que faut-il baisser ? Dans chaque entreprise, on peut faire le point.

EFFICACITE DES FONDS PUBLICS AUX ENTREPRISES?

LE CONTRÔLE DES AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES : DES CHOSSES BOUGENT.

À peine arrivée au pouvoir en 2002, la droite a abrogé la loi instituant dans toutes les régions et au niveau national des *Commissions de contrôle et d'évaluation des aides publiques aux entreprises* qui commençaient alors à fonctionner.

Malgré ce mauvais coup, cette exigence a continué de progresser et cela n'a pas empêché une évolution positive, quoique insuffisante. C'est ce dont témoigne une enquête réalisée par la tribune :

"Un nombre croissant de collectivités locales mettent désormais en place une panoplie d'outils de contrôle à trois niveaux : l'opportunité et la cohérence de l'intervention publique, la bonne utilisation des aides, et leur remboursement éventuel.

Pour les élus l'idée de demander le remboursement des aides ne semble plus incongrue. La faillite des usines lorraines de fours à micro-ondes (1300 salariés) puis des tubes cathodiques Daewoo (503 salariés) en 2000 et 2002 semble avoir favorisé une prise de conscience en la matière.

De telles erreurs et égarements seraient plus difficiles aujourd'hui, voire inconcevables, dans une région comme le Centre, souvent citée en exemple en la matière. Si une entreprise ayant bénéficié d'une subvention n'atteint pas ses objectifs, elle se voit demander le remboursement partiel ou total des sommes perçues.

... Les collectivités locales qui veillent au grain constatent que les entreprises soutenues tiennent leurs promesses."

Cette enquête témoigne des possibilités de responsabiliser socialement les entreprises, mais à condition que les citoyens les prennent en main. Les avancées constatées par la Tribune, notamment dans le Centre et l'Île-et-Vilaine ont justement été le résultat de mobilisations importantes des salariés concernés appuyés par les élus communistes dans les régions ou les départements.

RESPONSABILISER ALTIS (EX IBM)

Que sont devenus les 17,6 millions d'euros de fonds publics [Conseil Général (5, 3 M€), Région Île-de-France (7 M€), agglomération Seine -Essonne (5,3M€)] demandent les conseillers généraux communistes qui s'étaient opposés à ce financement en 2003.

À cette époque la direction, à travers une convention, s'était engagée à créer 150 emplois directs hautement qualifiés (recherche développement) et stimuler l'emploi et les activités sur le site de Corbeil-Essonnes.

Cela avait été l'occasion d'un débat politique où se sont exprimées des différences de fond dans la majorité de gauche quant aux rapports entre les sociétés privées et l'argent public. Amenant les élus communistes à s'opposer à un tel financement: *"nous refusons le chantage du type "versez nous de l'argent, sinon nous partons !"...C'était participer à une concurrence accrue entre les territoires incitant à rogner sur les missions inhérentes aux collectivités territoriales pour le seul profit d'entreprises qui, pourtant, réalisent des bénéfices"*. Aujourd'hui, le site comprend 250 salariés de moins qu'en 2003.

Pourtant deux précédents confirmant l'irresponsabilité sociale d'Altis auraient dû alerter. En 1995, Serge Dassault, maire de Corbeil-Essonnes, réduit sa taxe professionnelle de 21 % à 5 %. Un an après l'entreprise lançait un plan social et supprimait des centaines d'emplois.

En 2002, Altis bénéficiait d'un dégrèvement de paiement de la taxe professionnelle, la ramenant de 28 M€ à 8 M€, mais sans aucune transparence sur l'utilisation de ces cadeaux.

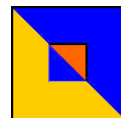
"Aujourd'hui les citoyens contribuables, salariés pour certains... sont en droit d'obtenir des réponses précises et vérifiables quant au respect de la mention signée !" déclarent les conseillers régionaux.

Ils opposent à ces cadeaux deux idées fortes pour une autre utilisation des aides publiques :

- la création d'un Fonds régional pour l'emploi et de la formation qui "allouerait des crédits aux entreprises à des taux bonifiés dès lors que l'investissement servirait l'emploi et la formation".

- la création d'un pôle bancaire public appuyé sur la Caisse des dépôts et le réseau bancaire postal qui *"pourrait permettre un soutien sélectif favorable à l'emploi et contribuer à réorienter la Banque centrale européenne"*.

Face à ces critiques et ces propositions, la gauche du Conseil général et son président socialiste ont dû organiser une audition des salariés de l'entreprise pour juger du respect des engagements pris. Affaire à suivre.



LES ASSISES LOCALES POUR L'EMPLOI DE ROMANS : UNE INITIATIVE RÉUSSIE !

Avec 70 participants, les assises locales pour l'emploi de Romans (26) organisées le 4 mai par la section du PCF, ne sont pas passées inaperçues.

Essuyant en quelque sorte les plâtres, première ou seconde initiative de ce type en France, son originalité a tout d'abord tenu dans sa démarche de préparation. De nombreuses organisations et partis avaient été contactés que ce soit pour prendre part aux débats ou venir témoigner. Ont ainsi participé, la section du parti socialiste et la LCR. Ont servi d'ouverture aux débats dix témoignages, d'ordre syndical ou personnel, de milieux aussi divers que celui de la chaussure, du monde associatif, du secteur public et des administrations, du mouvement lycéen et paysan. Yves Dimicoli, pour le Comité National du PCF et Jean-Michel Beauchaton Conseiller régional en charge de la formation professionnelle, étaient également présents.

La seconde caractéristique a été la qualité des interventions et des débats. Il est vrai que les témoignages ont rapidement donné le ton. À partir de l'exposé de vécus difficiles, parfois dramatiques, c'est directement la dérive libérale de notre société qui a été mise en accusation. À la casse de l'emploi stable et bien rémunéré, correspond une progression effrénée de la précarité.

Quant aux analyses et aux propositions des diverses forces politiques présentes, elles ont rapidement montré leurs limites. Par exemple le parti socialiste, retranché derrière les statistiques officielles des ASSEDI, trouvait d'une part que la situation n'était finalement pas aussi dégradée que cela et d'autre part ne formulait aucune solution pour rompre avec la précarité. La réaction de la salle ne s'est pas fait attendre. Un débat s'est instauré ensuite sur le projet d'interdiction des licenciements de la LCR. La discussion a permis de montrer que la limite de cette proposition réside dans le peu de place, voir même dans le pas de place du tout, fait à l'intervention des salariés dans la gestion.

Au cours de cette soirée, il n'y aura pas eu de temps mort. Remarques et questions touchaient toutes à des problématiques de fond comme le contrôle des aides publiques aux entreprises, la nature des emplois créés, le rôle des contrats de site, et finalement l'impossible compromis avec le libéralisme économique.

En conclusion de ces débats, trois décisions ont été prises :

- 1 Mise en place d'un comité local d'action pour l'emploi et sa sécurisation. Seize personnes ont donné leur accord écrit pour en faire partie. Sa première initiative pourrait être de demander que dans chaque entreprise, chaque service, chaque administration soit réalisée une évaluation des besoins en emplois. Le résultat en serait rendu public et pourrait déboucher sur la constitution de bureaux d'embauches. De même le comité pourrait exiger des pouvoirs publics, Préfet, un véritable bilan de la précarité sur la localité.
- 2 Lancement d'un appel à l'organisation prochaine au niveau de tout le département de la Drôme, d'Assises départementales pour l'emploi.

Volonté de s'inscrire dans un travail de conception pour aider à la rédaction au plan national d'un projet de loi-cadre pour sécuriser l'emploi.



A NEVERS (NIÈVRE), UN COMITÉ D'ACTION POUR SÉCURISER L'EMPLOI

Créé début 2006 à l'initiative des élus communistes de Nevers et Coulanges, le CAPSE (Comité d'Action neversois Pour la Sécurisation de l'Emploi) regroupe des syndicalistes, des élus, des militants associatifs, des habitants du bassin d'emploi qui veulent oeuvrer pour une plus grande sécurisation de l'emploi.

Les raisons de sa création, sont nombreuses :

Dans des entreprises comme Imphy, ATB Selni, Facom, Euro Auto Hose, Look, Valéo, ABE-Bitron, les plans de licenciements se multiplient. Ils sont le résultat d'une politique entièrement tournée vers la satisfaction des appétits des actionnaires contre la vie des salariés et du développement des territoires. Les suppressions d'emplois dans les services publics (EDF, La Poste...) aggravent la situation.

Les attaques répétées du gouvernement de droite contre le Code du Travail visent à instaurer une société où la précarité deviendrait la règle, alors que le retrait du CPE illustre le rejet profond des politiques libérales et le potentiel de mobilisation populaire.

Notre comité refuse les choix gouvernementaux actuels. Il porte des propositions sociales assorties des moyens de les appliquer sur lesquels tous les syndicats et les partis de gauche seront appelés à débattre et à se prononcer.

- Moratoire suspendant tous les plans de licenciements et les délocalisations. Mise en place d'une table ronde dans chaque entreprise concernée pour faire valoir les solutions garantissant emplois et productions : les propositions des salariés doivent être prises en compte avec l'instauration d'un droit d'intervention des salariés dans la gestion de leur entreprise.
- Retrait du CNE, créations d'emploi et transfor-

mation de tous les emplois précaires en emplois stables avec un plan pluri-annuel de résorption de la précarité. Anticiper, les départs massifs à la retraite et les remplacer non pas par des CNE, mais par des CDI

- L'Arrêt des suppressions de postes dans les services publics et leur reconquête avec une maîtrise publique des services associant les salariés et les usagers aux décisions.
- Indemnités chômage relevées d'urgence et étendues à tous les privés d'emploi par une nouvelle convention Unédic.

Ces propositions visent la construction d'un véritable système de sécurité d'emploi et de formation garantissant à chacune et à chacun, à chaque période de sa vie, soit un emploi soit une formation permettant l'adaptation à un nouvel emploi, et une continuité en droits et revenus.

Après la création de ce comité, en février, déjà plus de 1 000 signatures recueillies par les 15 membres-fondateurs du CAPSE, aux portes des entreprises, à la Foire-Expo de Nevers, au meeting du 31 mars avec Marie-George BUFFET à V. Vauzelles, dans les quartiers populaires ou sein des manifestations anti-CPE. Fin avril, Yves DIMICOLI, animateur national du RAPSE (réseau dans lequel s'inscrit notre comité) a développé les propositions en débat.

Nous avons pu mesurer l'étendue des attentes populaires et l'écho de telles propositions ... et la période de l'après-CPE y est particulièrement favorable.

Notre comité fait monter un grand débat public portant ces exigences afin qu'elles s'imposent comme une alternative crédible à la politique de la droite et qu'elles deviennent incontournables, à gauche.

CREATION DE L'ASSOCIATION GALILEE

L'Association Galilée a comme objectif de développer, participer, animer toute initiative pour sécuriser l'emploi et promouvoir la formation, la promotion en vue d'éradiquer le chômage en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette association, présidée par Pierre Gonod, et qui s'est donnée le nom de Galilée, célèbre mathématicien, physicien, astronome italien, a un conseil d'administration composé de douze personnes.

Cette association (loi 1901) a pour objectif de prolonger ses efforts en direction des jeunes, des élu(es), des syndicalistes, des universitaires pour la création d'un fonds régional pour l'emploi et la formation (FREF).

Elle envisage au printemps une initiative en direction des universitaires sur l'emploi et le chômage.

A l'automne 2006, à Saint-Laurent-du-Var, se dérouleront les premières assises départementales et régionales sur l'emploi et la formation.



DÉCLARATION DU MOUVEMENT « GENERATION PRECAIRE »

Les mesures du gouvernement sur les stages ne sont pas satisfaisantes !

Depuis huit mois, Génération Précaire dénonce l'abus des stages dans les entreprises et dans la fonction publique. Il est aujourd'hui coutumier, pour certains employeurs, de considérer les stagiaires comme une main d'œuvre qualifiée bon marché, corvéable et sans droit.

L'absence d'un statut, pas seulement légal mais juste, du stagiaire dans les milieux professionnels permet aux employeurs de remplacer en toute légalité leurs salariés par des stagiaires. Ce système contribue de façon conséquente et croissante au chômage massif des jeunes.

Génération Précaire exige un encadrement juridique équitable pour stopper cette exploitation scandaleuse des jeunes - diplômés ou non, qui tire l'ensemble des conditions de travail vers une précarité croissante.

Pour redonner au stage sa vocation pédagogique et abolir cette forme de travail déguisé, Génération Précaire demande :

- 1) Une reconnaissance du stagiaire par le **Code du Travail** et une **étude** de l'impact du stage sur le marché de l'emploi.
- 2) Une **rémunération minimale et progressive** des stages dès le premier jour de stage assorti d'une **cotisation aux charges sociales**.
- 3) Un véritable **encadrement pédagogique** et une **convention type** qui ne soit pas une enveloppe vide.

Contrairement aux déclarations officielles, le gouvernement français n'a pas encadré les stages, bien au contraire : la Loi sur l'*Égalité des chances* et la nouvelle charte légalisent l'exploitation des stagiaires ! En effet, la charte proposée est non contraignante, ce qui revient à accorder à ceux-là même qui profitent des abus de les réguler ou pas, selon leur bonne volonté...

Comble de l'hypocrisie, l'Etat-employeur propose l'application de cette charte aux entreprises mais ne se l'appliquera pas à lui-même, alors qu'il participe lui aussi fortement à cette forme de dumping social. Le caractère non obligatoire de cette charte ne réglera pas le problème des stages abusifs et ne permettra pas de garantir un minimum de droits et de considération pour les 800 000 stagiaires présents chaque année dans les entreprises et les institutions publiques. Rien ne permet aujourd'hui de contrôler que ces stages ne sont pas des emplois cachés.

De plus, le gouvernement continue à considérer les stages comme une réponse au chômage des jeunes et à vouloir les développer (le ministre du Travail Gérard Larcher souhaite que tout étudiant en effectue un par an !), alors que Génération Précaire dénonce le remplacement progressif des offres d'emploi pour jeunes diplômés par des offres de stages longs.

Halte aux effets d'annonce: le CPE est retiré mais il reste toujours possible d'embaucher des jeunes sans contrat et sans salaire. Combien d'emplois camouflés derrière les 800 000 conventions de stage signées chaque année ?

Lien [Génération précaire propositions de réforme](#)



Tous, ensemble, salariés, girondins et aquitains, avons notre mot à dire ! Nous exigeons d'être entendus. Rien n'est joué, rien ne doit être décidé sans que toutes les parties concernées n'aient été entendues.

Nous voulons :

Un moratoire suspensif en prévention de ce nouveau projet de suppression d'emplois (accord de méthode ou plan social) ;

La convocation d'une table ronde avec les pouvoirs publics et les élus, permettant aux salariés et à leurs représentants syndicaux de présenter leurs propositions pour un nouveau développement de la SOGERMA.

Parmi les deux cents premiers signataires de l'appel du comité de sauvegarde et de développement de la SOGERMA :

ALCON Hélène, Syndicaliste ; ARAMBOUROU Clément, Comité de mobilisation de Bordeaux 2, ARRIVE Jean-Marie, Secrétaire UL CGT presqu'île d'AMBES ; AUGÉY Pierre, Maire de FARGUES de LANGON, Conseiller Général ; BALDES Henri, Maire de GAURIAC ; BAQUE LAGAHE, Conseiller Municipal de MERIGNAC ; BAYLAC Hervé, Secrétaire syndicat CGT AIA ; BELOUGNE Dominique, militant associatif, syndical et politique ; BOISSON Christophe, délégué régional CGT FNTE ; CAHEN Michel, chercheur, comité girondin du 29 mai ; CANTET Françoise, Syndicaliste UL CGT Bordeaux Nord ; CONTE Ma-

rie-Jo, Conseillère Municipale de St MEDARD en JALLES, Conseillère CUB ; CORDOBA Aimé, Adjoint au Maire de MERIGNAC ; COSTA Danielle, Conseillère Municipale de MERIGNAC ; DARTIGUES Jean, ex responsable syndical et membre CESR ; DORNIAIS Jean, Adjoint au Maire de BASSENS ; DUBERTRAND Michel, Secrétaire Départemental du PCF ; ELORI Julie, Responsable de l'UEC ; ESTERLE Jean, Uni-versitaire Bordeaux I ; EYSSAUTIER Odette, Vice Présidente CUB, Adjointe au Maire PESSAC ; GALY Patrick, syndicaliste Sogerma, militant communiste ; GARDELLE Francis, Conseiller Prud'homme, syndicaliste ; GIACOMINI Pierre, Elu CGT au CE SNECMA Propulsion Solide LE HAILLAN ; GIMOND Patrick, Porte Parole national de l'APEIS, GIRARD Joël, syndicaliste, Conseiller Municipal de MERIGNAC ; GROS Serge, Secrétaire de la Section du PCF de MERIGNAC ; GUICHARD Max, Président du groupe Communiste, Vice Président de la CUB ; HANNA Gilbert, Syndicaliste SUD ; HARRIBÉY Jean-Marie, Économiste Universitaire Bordeaux IV ; HILAIRE Michel, Maire de St PIERRE d' AURILLAC, Conseiller Général ; ISTE Michèle, Conseillère Municipale de MERIGNAC, élue CUB ; JOUBERT Guy, Ancien Secrétaire Union CGT des Métaux, branche Aéronautique ; KACEL Nadhia, rédactrice en chef d'Avant-Garde ; LABOURIE Marie Christine, écrivaine et altermondialiste ; LANDES Roger, Syndicaliste, retraité de l'Aérospatiale, MARTIGNAS ; LAPRIE Jacques, Secrétaire syndicat CGT de ARAA MERIGNAC ; LAUR Christian, Maire de SAINTE EULALIE ; LEROY Jean-Pierre, Responsable de la Confédération Paysanne MALLIE Guy, Adjoint au Maire de MARTIGNAS ; MANCIONE Jacques, Syndicaliste ; MARCHAND CARDONE Régine, Adjointe au Maire MERIGNAC, Conseillère Régionale, Présidente du PRG ; MAURICE Pierre, Maire d'AMBES ; MAURIN Vincent, conseiller municipal de Bordeaux, Conseiller CUB ; MELLIER Claude, Conseillère Municipale BORDEAUX ; MONSEIGNE Alain, Conseiller Municipal de BASSENS ; NERCAM Jean-Pierre, Universitaire retraité de Bordeaux 3 ; OLIVIER Michel olivier, Professeur des universités ; PARIS Jean-Jacques, Conseiller Général, Conseiller Municipal de BEGLES ; POLODAGUERRE Cathy, Syndicaliste ; ROUANET Christiane ; ROUANET Gérard ; SEDEAU Stéphane, syndicaliste ; TOUZEAU Jean, Maire de Lormont ; VILMONT Maurice, syndicaliste, militant d'ATTAC ; VILMONT Véronique, Militante ATTAC ; ZERBATO Michel, Économiste Université de Bordeaux IV

CHRONIQUE JURIDIQUE

LE CNE CONTRAIRE AU DROIT INTERNATIONAL

Le Conseil de Prud'hommes de Longjumeau a requalifié un CNE en CDI, 28 avril dernier. Le même Conseil avait déjà en février, constaté l'usage abusif de CNE. Avec sa nouvelle décision il a cette fois-ci constaté l'absence d'effet juridique du CNE. Un mandataire liquidateur d'entreprises versaillais avait embauché une salariée en CDD puis avait poursuivi la relation contractuelle en CNE. Il avait rompu le contrat de travail un mois plus tard. Le Conseil de Prud'hommes a logiquement constaté qu'il ne pouvait pas s'agir d'une « nouvelle » embauche permettant l'application du dispositif du CNE. Il a surtout constaté que l'ordonnance du 2 août 2005 instituant le CNE est contraire à la convention 158 de l'OIT, ratifiée par la France en mars 1990. Selon ce texte « un travailleur ne devra pas être licencié sans qu'il existe un motif valable de licenciement lié à l'aptitude du travailleur ou fondé sur les nécessités du fonctionnement de l'entreprise » et avant qu'on ne lui ait offert la possibilité de se défendre. Ce texte autorise une dérogation avec la période d'essai mais à la condition que sa durée soit raisonnable. Le CNE généralise dans les entreprises de moins de 20 salariés le droit pour l'employeur de rompre le contrat de travail d'un salarié ayant moins de deux ans d'an-

cienneté sans donner de motif et sans même le convoquer à un entretien préalable, rétablissant ainsi le droit tel qu'il existait avant 1973. Sans connaissance du motif, le salarié est démuné pour contester le bien fondé du licenciement, limitant son droit fondamental de se défendre. C'est la raison pour laquelle, jusqu'à présent la Cour de Cassation a toujours exercé un contrôle sévère sur la durée raisonnable de la période d'essai suivant le poste occupé, la profession concernée

Étendant cette jurisprudence, le Conseil de Prud'hommes de Longjumeau a considéré qu'une durée de deux ans de période d'essai quel que soit le poste occupé est déraisonnable au regard du droit et des traditions tant internes que comparés. Il a donc constaté que le dispositif du CNE était contraire à la convention 158 et a condamné l'employeur à payer des dommages et intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. Reste à savoir qu'elle position adoptera la Cour d'Appel de Paris et éventuellement la Cour de Cassation. Sans présager de sa décision, la Cour de Cassation a déjà jugé en 2001 que les traités et conventions internationaux avaient une valeur supérieure aux textes nationaux.

Nadège Magnon, avocate



RENCONTRE EUROPÉENNE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Samedi 29 avril 2006 une "Première rencontre européenne contre la précarité" a réuni à Paris les représentants d'une quinzaine de partis de gauche, de syndicalistes, de Parlementaires nationaux et européens venus de douze pays d'Europe à l'invitation du PCF, avec la collaboration du Parti de la gauche européenne, sous l'égide du groupe parlementaire européen du GUE.GVN. Les échanges ont porté sur l'état et le développement des luttes contre la précarité en Europe, les perspectives ouvertes par le succès de la lutte anti-CPE en France, et sur des objectifs communs à promouvoir dans la période à venir.

déclaration de presse du PCF contre la précarité

<http://217.167.240.36/dscgi/ds.py/Get/File-2486/15-43-31-91-1.doc>